

Procès Verbal Séance du Conseil Municipal du 25 avril 2013

L'an deux-mil treize, le 25 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MARTINET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr. Alain PERROCHEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 avril 2013

PRÉSENTS : MM.PERROCHEAU Alain, FORTINEAU Martial, BRET Patrice, Mme FELIX Danielle, MM. HILLAIRET Dominique, GUILBAUD Patrick, CHAUVIN Jean, ELINEAU Jean-Rémy, Mmes BASSEE Laurence, CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, MORNET Evelyne, GUILLET Marie-Laure.

Excusés : GIRAUDEAU Jacques, AGEON Stéphanie, BLUTEAU Catherine

Mr FORTINEAU Martial a été désigné secrétaire de séance

Nombre	conseille
en	15
présent	12
votant	12

OBJET : Marché public : programme voirie 2013

Vu l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ; elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réalisation de travaux sur la voirie communale pour l'année 2013.

- Définition de l'étendue des besoins à satisfaire et montant prévisionnel du marché

Les travaux concernent la réparation et l'entretien de la voirie communale (programme 2013), notamment à la Réveillère, La Paternière, le parking de la salle polyvalente, La Vieille Malvergne et le point à temps.

Les caractéristiques de ce programme ainsi que les coûts estimés pour chaque rubrique sont énoncés dans l'annexe 1 jointe à cette délibération.

Le montant prévisionnel total de ce programme de travaux est estimé à 45 390.00 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif à l'article 2315.

-Procédure

Mr le Maire précise que le marché est en cours de consultation, sur la base des éléments précédemment décrits et selon la procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de cette délibération.**

Nombre	conseille
en	15
présent	12
votant	12

OBJET : Délibération portant approbation des statuts du syndicat mixte « e-collectivités

Vendée

Le Président du Centre de Gestion et le Président de l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de Vendée soumettent à l'approbation de notre collectivité un projet de statuts d'un syndicat mixte ouvert dont l'objectif est de réaliser une plateforme « multiservices numériques » qui proposera un socle commun de prestations puis des services « à la carte ».

Les premiers services proposés seront les suivants :

- Parapheur et signature électronique,
- Télétransmissions au contrôle de légalité et au trésorier,
- Marchés publics dématérialisés,
- Gestion électronique des documents et archivage numérique à valeur probante.

Ce nouvel établissement public permettra :

- d'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les technologies de l'information et de la communication,

- de garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens,
- d'assurer la cohérence d'ensemble des échanges, sans rupture de la chaîne de dématérialisation,
- de réaliser des économies d'échelle en mutualisant notamment les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

Les statuts prévoient la répartition suivante, tant en ce qui concerne la représentation au comité syndical qu'en ce qui touche à la répartition des contributions financières :

- communes / 50 %
- établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre / 20 %
- autres établissements publics / 10 %
- Sydev / 5 %
- Vendée Eau / 5 %
- Trivalis / 5 %
- Centre de Gestion / 5 %

Compte tenu de l'intérêt de ce nouvel établissement public pour la mise en œuvre de nouveaux projets de déploiement des technologies de l'information et de la communication, Le Maire invite le conseil municipal à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure dont la création sera prononcée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Le Maire propose en outre de modifier la convention du service commun « informatique et télécommunications » afin d'intégrer l'adhésion à « e-collectivités Vendée », selon l'avenant joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *Approuve les statuts du syndicat mixte « e-collectivités Vendée »*
- *Décide d'adhérer au syndicat mixte « e-collectivités Vendée »*
- *Approuve l'avenant à la convention du service commun « informatique et télécommunications » géré par la Communauté de Communes du Pays des Achards ;*
- *Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de cette délibération et signer tout document à intervenir.*

Nombre	conseille
en	15
présent	12
votant	12

OBJET : Camping les Ouches du Jaunay - Tarifs 2013 chalet ABEILLE

Mr le Maire informe le Conseil que les travaux de réhabilitation du chalet abritant précédemment la bibliothèque, sont terminés et que ce chalet baptisé ABEILLE peut désormais être proposé à la location. Ce chalet d'une capacité de 2 à 4 personnes comprend une chambre et un canapé lit.

Les tarifs proposés sont :

- Basse saison	130 €	
- Moyenne saison	160 €	
- Haute saison	300 €	
- Très haute saison	400 €	
- Location au mois possible de septembre à juin		300 €

Le détail des prestations et des tarifs « Nuitées » est présenté sur l'annexe jointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- *D'approuver les tarifs tel que présentés ci-dessus et dans l'annexe jointe à la présente délibération*

-Bornage Impasse de la Forge :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de Mr Blusseau pour faire un garage sur son terrain Rue de la Forge, un bornage a été nécessaire. Celui-ci a fait apparaître que la route avait une emprise sur les terrains des riverains. La situation va être régularisée pour Mr Blusseau, cependant, il conviendrait de borner l'ensemble des terrains (de chez Mr Thebault à Mr Mornet) afin de régulariser les choses avant le commencement des travaux du PVIC-FDUR, la rue de la Forge faisant partie du programme des travaux.

Devis de C.SUSSET, géomètre : 200.00 € HT pour le terrain Blusseau et 500.00 € HT pour l'ensemble de la rue.

Le Conseil donne son accord pour la réalisation du bornage de la rue de la Forge par C.SUSSET pour un montant de 500.00 € HT.

-Vilnière 2 : logements sociaux Vendée Habitat :

Mr le Maire donne lecture du courrier de vendée Habitat, dans lequel l'organisme confirme la réalisation de trois logements sociaux (2 T3 et 1 T4) sur le lot réservé à cet effet dans le lotissement la Vilnière 2, pour un prix de cession de 30 000 € HT.

Cependant, ils ne retiennent pas le lot 23 du lotissement Vilnière 1, compte tenu des surcoûts importants pour la construction, à moins que la commune ne cède le terrain gratuitement.

Mr le Maire rappelle que la vente de ce terrain rapporterait 28 316.10 € à la commune en cas de vente à un particulier. Il propose de faire une offre de prix à Vendée Habitat d'un montant de 15 000 € HT.

- Dossiers et travaux en cours :

- Salle de sports : les rideaux sont commandés. Intervention de l'entreprise BESSE pour la modification des prises de terre (suite à la visite de sécurité), pour un montant de 215.93 € HT.
- Eglise : l'étude complète de Mme Jaunet est disponible pour consultation en mairie. Elle confirme les informations données sur les travaux à envisager et leur coût. Une réunion avec les responsables utilisateurs doit avoir lieu le 7 mai 2013, afin d'améliorer la mise en sécurité de la partie fermée au public.
- Mairie : le relevé topographique des parcelles et le bornage ont été réalisés par le cabinet Morinière.

-Questions diverses :

- PLU : le classement du mur du presbytère pose problème pour sa reconstruction car cela implique un coût très élevé. L'entreprise Corbineau s'est vu refuser son permis de construire pour une extension de ses bâtiments.
- Sentier Pédestre du bois Neuf : projet de rupture de la convention de passage par le GAEC de Montmarin.
- Garderie : Annulation de l'avenant 1 pour le Lot 3 car il a été passé après la réception de chantier.
- Clés église : Mr le Maire informe le Conseil que Mme Reine Simmoneau souhaite arrêter de s'occuper de l'ouverture et fermeture des portes de l'église. Mme Mornet Marie-Andrée est d'accord pour prendre la suite.

Prochaine réunion le jeudi 23 mai 2013 à 20h30 à la Mairie

En Mairie le 26 avril 2013
Le Maire

